

Allocution de M. Felix Tokoragi
Maire de Makemo
Représentant à l'Assemblée de la Polynésie française

Quatrième Commission de l'ONU
9 octobre 2018

« Question de la Polynésie française »

Monsieur le président,

La Polynésie française compte 80 îles habitées par un total de 280 000 habitants répartis sur un territoire océanique aussi vaste que l'Europe.

Je suis à la fois, le maire de Makemo, île de 800 habitants situé à 600 km de la capitale Tahiti, et un parlementaire à l'Assemblée de la Polynésie française, élu au mois de mai dernier dans la section des Tuamotu Gambier.

Le point le plus haut de mon atoll est à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous savons ce que signifient la montée des eaux et l'érosion des rivages côtiers. Nous le subissons aujourd'hui.

Sur mon atoll, il y a des infrastructures utiles à la vie quotidienne de notre population. Il y a un collège de 150 élèves, une infirmerie, deux salles omnisport, de l'électricité 24H/24, de l'eau potable, un réseau de téléphone portable et fixe, de l'internet relié à un câble sous-marin, un aéroport pour des avions de type ATR72, un quai.

Grâce à une politique de continuité territoriale en vigueur depuis plus de 30 ans, les marchandises de première nécessité sont au même prix partout en Polynésie française, car le fret est pris en charge par notre gouvernement et les marges sont réglementées. Par exemple, le carburant, l'eau en bouteille, le riz, le sucre, la farine, etc, sont au même prix sur l'ensemble de notre territoire.

Lorsqu'une personne est gravement malade, les médecins déclenchent une évacuation sanitaire. Notre gouvernement prend en charge les frais de transport

aérien qui peuvent se monter à plus de 25 000 dollars par évacuation. Chaque année, il y a plus de 30 000 opérations d'évacuation sanitaire pour un coût annuel de frais de transports sanitaires de 18 millions de dollars.

Pour aller au collège, 2 000 élèves sont transportés par avion. Notre gouvernement prend en charge un coût annuel de 4 millions de dollars financés en partenariat avec l'Etat français.

Notre sécurité maritime et humaine est assurée en partenariat avec l'Etat français, sans qui la surveillance des 5,5 millions de km² de notre territoire océanique ne pourrait pas être réalisée.

En résumé, cette politique de continuité territoriale cherche à placer chaque citoyen polynésien, où qu'il vive sur notre immensité océanique, à égalité devant l'accès aux services publics essentiels et aux denrées de première nécessité.

Cette politique d'égalité est une réalité dans notre territoire parce que c'est la volonté du gouvernement polynésien qui décide pleinement de sa propre fiscalité, de sa politique économique, de sa politique sociale, de sa politique environnementale et de sa politique culturelle. C'est cela l'Autonomie vécue au quotidien par nos populations. Dans cette politique en faveur de nos populations, tout est décidé par le gouvernement et l'Assemblée de la Polynésie française.

En tant que maire d'une petite commune de l'archipel des Tuamotu qui compte 76 îles, je ne peux que saluer l'action volontaire de notre gouvernement et du partenariat efficient avec l'Etat français. L'égalité au sein de la Polynésie française est rendue possible grâce à la bonne coopération entre le territoire autonome de la Polynésie française et de l'Etat français.